

Syndicat Intercommunal A Vocation Scolaire du Pays de Hautefort

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATION

Département de la Dordogne

Nombre de délégués :

En exercice : 24

Présents : 18

Votants : 18

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf septembre à 18h30, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Boisseuilh, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis PUJOLS, Président du SIVOS.

PRESENTS :

Date convocation : 21/09/2026

Date affichage : 21/09/2026

Titulaires : Maud GUEHENEUX, Marie CHAMPAGNE, Privat VEZINES, Elodie AGENEAU, Anne-Laure LAFUE, Corinne ROMER, Stéphanie COUSTILLAS, Delphine RENON, Guilaine FERENCZI, Jean-Louis PUJOLS, Odile DEPRAETE BISBROUCK, Estelle TRENTMONT, Martine MAGNEUX, Betty CHABANE, Stéphane BOADA, Elodie de SCHOUTHEETE DE Tervarent

Suppléants : Murielle KUGELIN, Rolande DESVAUX,

EXCUSES : Sylviane GRANDCHAMP, Laetitia MARCOU, Bénédicte MULLER,

ABSENTS : Isabelle REBIERE-TEILLET, Florient ROUBINET, Bernadette LATOUR, Gérard MERCIER, Isabelle LAGORCE, Daniel BOUTOT, Benjamin BESNARD, Michel LAGORCE, Jean-Marie CHAMPAGNE, Michèle MUCIGNATO, Martine POUYADOU, Christelle GODEY, Jérôme DETRIEUX, Pascal SIEGLER, Elisabeth MACERON, Stéphanie POIROT, Pascale LARUE, Nathalie RAMADE, Ilaria SEGALLA-GUIDONI, Claudine SANCHEZ, Thierry BARAN, Brigitte FREIJOO

Secrétaire de séance : Elodie AGENEAU

N° : 2026-020

Objet : Appel de fonds aux communes pour la trésorerie du SIVOS

Dans un souci d'approvisionnement régulier de la trésorerie du SIVOS, le Président propose à chaque commune de :

- Verser un appel de fonds en **octobre 2026** pour le **quatrième trimestre 2026 (octobre à décembre)** sur la base de 425€/enfant au prorata du nombre d'enfants scolarisés et résidants sur leur commune.
- Dans le cadre d'enfants en garde alternée résidants sur des communes différentes :
 - o 2 communes du SIVOS : participation partagée par moitié pour chacune des communes
 - o 1 commune SIVOS et une commune extérieure participation par moitié pour la commune SIVOS et autre moitié à la commune extérieure

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- **APPROUVE** la décision de M. le Président, soit 425 € par enfant dans les conditions précisées en cas de garde alternée
- **AUTORISE** M. le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire

Adopté à la majorité
(1 contre et 2 abstentions)

HAUTEFORT le 29/09/2026

Certifiée exécutoire après transmission à la
Sous-préfecture de Sarlat la Canéda et
publication par voie d'affichage le 01/10/2026

La Secrétaire de séance,
Mme Elodie AGENEAU

Le Président,
M. Jean-Louis PUJOLS

